



FFPV

Les Professionnels du Verre

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA MIROITERIE,
DE LA TRANSFORMATION ET DU NÉGOCE DU VERRE**

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMAUX PROFESSIONNELS

Le terme A du SMP en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003 est augmenté de 1,6 % au 1^{er} avril 2004 (au titre de l'année 2003).

TERMES	Valeur au 01.04.04
A	5,8897 €
B	0,0161 €
C	0,0081 €

Compte tenu de la signature le 7 mai 2004, les entreprises régulariseront avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2004, sur la paie du mois d'avril 2004.

Le tableau fixant par coefficient, les salaires minimaux horaires, ainsi que le montant des primes d'ancienneté correspondantes, est *joint en annexe 1*. Les SMP par coefficient sont les valeurs de référence.

Pour 2004 au titre de la négociation de mai 2004, le terme A du SMP est augmenté de 1,4 % et le terme C de 10 % au 1^{er} mai 2004.

TERMES	Valeur au 01.05.04
A	5,9721 €
B	0,0161 €
C	0,0089 €

Le tableau fixant par coefficient, les salaires minimaux horaires, ainsi que le montant des primes d'ancienneté correspondantes, est *joint en annexe 2*. Les SMP par coefficient sont les valeurs de référence.

.../...

Par ailleurs, les parties signataires oeuvrent depuis des années pour faire en sorte qu'aucun coefficient de la grille ne soit au-dessous du Smic en vigueur. Les évolutions du SMP ont plutôt toujours rémunéré la part d'augmentation du Smic liée au maintien du pouvoir d'achat ; elles ont du mal à suivre celles successives et mécaniques liées aux modifications sociales en particulier à la RTT. Elles mettent en place un terme X qui garantit que le SMP du coefficient 170 sera en décembre 2004, au niveau du Smic de juillet 2004.

La formule de calcul est détaillée, coefficient par coefficient en *annexe 3*.

Sans phénomène perturbateur (modifications brutales des lois sociales, renversement de la position sur les aides, crise économique, etc...), et après avoir pris connaissance chaque année de l'évolution du Smic, les parties confirment leur volonté de pouvoir poursuivre la démarche entreprise cette année, à savoir de ramener successivement les SMP des coefficients 160, puis 150, puis 140 au niveau du Smic.

- FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DU VERRE

- CFE-CGC

- FCE-CFDT

- C.M.T.E.-CFTC

- CGT

- CGT-FO

Fait à Paris, le 7 mai 2004

Convention Collective Nationale de la Miroiterie, de la Transformation et du Négoce du Verre
 Valeurs des termes au01 04 2004 en €

evolution

A=	+1,6%	5,8897
B=	0,00%	0,0161
C=	0,00%	0,0081

Coef.	DELTA	S.M.P. horaire au01 0404	Prime d'ancienneté horaire				
			3 à 5 ans 0	6 à 8 ans 0	9 à 11 ans 0	12 à 14 ans 0	>15 ans 0
140		6,53	0,20	0,39	0,59	0,78	0,98
160	10	6,89	0,20	0,40	0,80	0,80	1,00
160	10	6,86	0,21	0,41	0,62	0,82	1,03
170	10	7,02	0,21	0,42	0,63	0,84	1,05
180	10	7,18	0,22	0,43	0,65	0,86	1,08
200	20	7,50	0,22	0,45	0,67	0,90	1,12
225	25	7,90	0,24	0,47	0,71	0,95	1,19
250	25	8,30	0,25	0,50	0,75	1,00	1,25
275	25	8,71	0,26	0,52	0,76	1,04	1,31
300	25	9,31	0,28	0,56	0,84	1,12	1,40
330	30	10,04	0,30	0,60	0,90	1,20	1,51
370	40	11,01					
410	40	11,97					
460	50	13,18					
560	90	15,36					
660	110	18,02					
880	220	23,35					

Formules de calcul :

Du coefficient 140 à 275 inclus : SMP horaire = A + B * (Coeff. - 100)

A partir du coefficient 300 : SMP horaire = A + B * (Coeff. - 100) + C * (Coeff. - 275)

Annexe 2

Convention Collective Nationale de la Miroiterie, de la Transformation et du Négoce du Verre
Valeurs des barèmes au 01/05/2004 en €

A= +1,4%
B= 0,00%
C= 10,00%

5,9721
0,0161
0,0089

Coef.	DELTA	S.M.P. horaire au 01/05 2004	Prime d'ancienneté horaire				
			3 à 5 ans 3,00	6 à 8 ans 6,00	9 à 11 ans 9,00	12 à 14 ans 12,00	> 15 ans 15,00
140		6,62	0,20	0,40	0,60	0,79	0,99
150	10	6,78	0,20	0,41	0,61	0,81	1,02
160	10	6,94	0,21	0,42	0,62	0,83	1,04
170	10	7,10	0,21	0,43	0,64	0,85	1,06
180	10	7,26	0,22	0,44	0,65	0,87	1,09
200	20	7,58	0,23	0,45	0,68	0,91	1,14
225	25	7,98	0,24	0,48	0,72	0,96	1,20
250	25	8,39	0,25	0,50	0,75	1,01	1,26
275	25	8,79	0,26	0,53	0,79	1,05	1,32
300	25	9,41	0,28	0,56	0,85	1,13	1,41
330	30	10,17	0,30	0,61	0,91	1,22	1,52
370	40	11,17					
410	40	12,17					
460	50	13,42					
550	90	15,67					
660	110	18,42					
880	220	23,92					

SA

AL

Formules de calcul :

Du coefficient 140 à 275 inclus : SMP horaire = A + B * (Coeff. - 100)

A partir du coefficient 300 : SMP horaire = A + B * (Coeff. - 100) + C * (Coeff. - 275)

Convention Collective Nationale de la Miroiterie, de la Transformation et du Négoce du Verre

A=
B=
C=
X=

5,9721
0,0161
0,0089

smi: juillet 2004- A -B*(170-100)

Coef.	DELTA	S.M.P. horaire au 01 12 2004	Prime d'ancienneté horaire				
			3 à 5 ans 3,00	6 à 8 ans 6,00	9 à 11ans 9,00	12 à 14 ans 12,00	>15 ans 15,00
140		$A+B*(140-100)+(X*170/140)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
150	10	$A+B*(150-100)+(X*170/150)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
160	10	$A+B*(160-100)+(X*170/160)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
170	10	$A+B*(170-100)+X$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
180	10	$A+B*(180-100)+(X*170/180)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
200	20	$A+B*(200-100)+(X*170/200)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
225	25	$A+B*(225-100)+(X*170/225)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
250	25	$A+B*(250-100)+(X*170/250)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
275	25	$A+B*(275-100)+(X*170/275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
300	25	$A+B*(300-100)+(X*170/300)+c*(300-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
330	30	$A+B*(330-100)+(X*170/330)+c*(330-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
370	40	$A+B*(370-100)+(X*170/370)+c*(370-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
410	40	$A+B*(410-100)+(X*170/410)+c*(410-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
450	50	$A+B*(450-100)+(X*170/450)+c*(450-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
550	90	$A+B*(550-100)+(X*170/550)+c*(550-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
660	110	$A+B*(660-100)+(X*170/660)+c*(660-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
880	220	$A+B*(880-100)+(X*170/880)+c*(880-275)$	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!

Formules de calcul :
voir grille

Handwritten marks: a stylized 'S' or '9' at the top, 'HLV' in the middle, and a large signature or scribble at the bottom right.

